Concours de décoration de Noël de Sessenheim

Règlement

Article 1 : Participation

La participation au concours est ouverte à toute personne préalablement inscrite hors membre du conseil municipal.

Peuvent s'inscrire les habitants et les commerces de Sessenheim, à l'exclusion des membres du jury et des professionnels des espaces verts et de la décoration. Sont notamment exclus du concours les jardineries, les fleuristes ainsi que les commerces spécialisés dans la vente de décorations de Noël.

Article 2 : Inscription

L'inscription au concours s'effectue auprès de la mairie de Sessenheim. Le bulletin d'inscription est disponible en téléchargement et doit être complété puis retourné à la mairie avant le 28 novembre 2026.

Afin de faciliter les démarches, des bulletins d'inscription seront également distribués directement dans les boîtes aux lettres des habitants.

Article 3 : Catégories

Le concours sera composé de quatre catégories distinctes. Chaque participant ne peut concourir que dans une seule catégorie.

- 1ère catégorie : Particuliers - Maisons et jardins
- 2e catégorie : Particuliers - Balcons et terrasses
- 3e catégorie : Particuliers - Fenêtres
- 4e catégorie : Commerces - Vitrines et devantures

Article 4 : Critères de sélection :

Les membres du jury attribueront une note. Les participants seront évalués sur les critères suivants :

- **Visibilité des décorations** : les décorations doivent être visibles depuis la rue (8 points).
- **Esthétisme et effet d'ensemble** : choix des couleurs, unité visuelle et harmonie des différents éléments du décor (12 points).
- **Mise en valeur des produits** : pour les vitrines commerciales, qualité de la présentation et valorisation des produits exposés (12 points).

- **Démarche éco-responsable** : sobriété énergétique, décorations réalisées sans électricité… (10 points)

Article 5 : Période

Le concours débute dès le 1er décembre et se termine le 31 décembre. Les décorations devront déjà être mis en place pour fin novembre.

Article 6 : Jury

Le jury sera composé de membre du Conseil Municipal de Sessenheim et de 3 habitants tirés au sort parmi les volontaires.

Le jury notera toutes les décorations lors du passage qui s'effectuera entre le 18 et le 23 décembre. Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Article 7 : Palmares et prix

Le classement définitif et la répartition des prix seront déterminés par le jury. La cérémonie de remise des prix se déroulera en janvier. Des photos des réalisations seront faites et diffusées sur les réseaux sociaux de la commune.

Les gagnants de cette première édition auront également l'honneur de rejoindre le jury du concours 2027.